



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

**AVIS DE PUBLICATION
(Article 451 CM)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-03

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive :

Ci-après un résumé dudit projet de règlement lequel sera formellement adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2024 à 19 h 00 à l'hôtel de ville.

QUE le conseil a adopté, ce 9 mai 2024, le projet de règlement numéro 24-03 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, abrogeant tout règlement antérieur ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 24-03 et en obtenir une copie au bureau de la directrice générale située au 3, rue de l'Église, Longue-Rive, aux heures normales de bureau.

Une copie du projet de Règlement no 24-03 est jointe au présent avis public pour fin d'information.

DONNÉ À Longue-Rive, ce 18^e jour de juin 2024

Christine Rivard, directrice générale
Et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 18e jour de juin 2024, à l'Hôtel de ville, au bureau de poste, à l'Église et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour de juin 2024.

**Christine Rivard, directrice générale
Et greffière-trésorière**